
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

Étaient présents : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Michel DENAIS, Gilles CHARTIER, Manon FAURIE, Nicolas BOUTIN, Yvonne LHUILIER, Fabrice MERLAUD, Julien LEMAITRE, Fabienne BOULAY, Daniel MEUNIER, Marie-Laure PIGET, Christian LAFOND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, ayant donné pouvoir à Sonia LIEZARD-RULLAUD et Sylvie HARDY, ayant donné pouvoir à Nicolas BOUTIN.

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Manon FAURIE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Chartier donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Concernant le PV du conseil municipal du 5 juin 2020, cela amène-t-il des observations de votre part ? Non, donc à l'unanimité le PV est approuvé.

Le Maire : concernant la décision 2020-03 fixant les tarifs de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'emplacement pour le camping municipal, il est proposé, considérant la délibération 2019-01-07 qui fixait les tarifs des emplacements du camping municipal pour la saison 2019, de ne pas augmenter les tarifs. Madame LIEZARD-RULLAUD fera un point en fin de séance sur le camping.

Madame LIEZARD-RULLAUD : oui

Le Maire : ensuite la décision n° 2020/04 fixant les tarifs pour la régie de recettes des produits annexes au camping municipal. Là aussi nous avons maintenu les prix. Nous n'avions pas de raisons d'augmenter le prix de ces produits.

Le Maire : ensuite la décision complétant la décision n° 2020/08 fixant les tarifs pour la régie de recettes des produits annexes au camping municipal. Il a été décidé de vendre de nouveaux produits, on peut dire de mettre en place une mini-boutique. L'année dernière la vente de tee-shirts avait plu aux campeurs. Les élues ont pensé aux tote-bag. Les tarifs sont de 15 euros pour le tee-shirt et 10 euros pour le tote-bag.

Le Maire : la décision n° 2020/06 fixant les tarifs pour l'accueil de loisirs. Le Centre de Loisirs est reparti. Madame COURTEL fera également un point en fin de séance. Nous avons repris les mêmes tarifs que l'année dernière. Cette année il y a une nouveauté avec les nuitées. Pour deux nuits par semaine au coût de 3,80 euros multiplié par 2 soit 7,60. Ce montant de 7,60 permettra d'amortir le coût du repas du soir et du petit-déjeuner.

Le Maire s'adressant à Madame COURTEL : Il n'y a pas eu d'observations des parents ?

Madame COURTEL : non.

Monsieur LAFOND : ce serait dommage.

Le Maire : nous passons au compte de gestion qui sera présenté par Monsieur SCHMITT. Sur vos tables vous avez deux tableaux.

Monsieur SCHMITT : je vais vous informer du fonctionnement pour les nouveaux élus. Vous avez deux comptes différents qui en fait sont les mêmes. Il y a un compte tenu par la commune et un compte tenu par le trésorier, suivant les éléments qu'on lui envoie et on doit avoir les mêmes chiffres. Au niveau comptable, le trésorier paye les factures. Il y a en quelque sorte une double comptabilité. Voilà les grandes lignes.

Au niveau du compte de gestion, vous avez une colonne fonctionnement en recettes et en dépenses et une colonne investissement en recettes et en dépenses. La section d'investissement en recettes est de 276 254,46 euros et en dépenses de 305 926,58 euros. La section de fonctionnement en recettes est de 1 815 873,35 euros et en dépenses de 1 550 915,18 euros. On a un déficit en investissement de 29 672,12 euros et un excédent en fonctionnement de 264 958,17 euros, soit un excédent total de 236 286,05 euros. C'est hors report de l'année précédente. Le 2^{ème} tableau reprend le report. Ce qui donne un résultat positif en clôture d'exercice de 207 414,85 euros. Ce résultat correspond à ce qu'on a fait au niveau du compte administratif tenu par nos services comptables.

Avez-vous des questions ? ou des observations ? Non.

Le Maire : le résultat augmente d'année en année.

Monsieur SCHMITT : effectivement, il est meilleur d'année en année. L'endettement étant toujours élevé, même s'il a baissé, permet de faire des investissements, sans emprunter, un objectif que l'on tient à maintenir. Si vous n'avez pas d'observations, je vais vous demander de voter.

- Contre : personne
- Abstention : 2
- Pour : 17

Le Maire : Monsieur SCHMITT va présenter le compte administratif. Je n'interviens pas. Je sortirai et vous voterez.

Monsieur SCHMITT : on a remis les mêmes détails, un tableau et une note de présentation. Connaissez-vous le principe du compte administratif ? Vous avez la section de fonctionnement avec les dépenses et les recettes, et la section investissement avec également les dépenses et les recettes. Vous avez les totaux depuis 2018, le budget 2019 et le réalisé de 2019 dont nous parlons.

Vous avez les charges à caractère général d'un montant de 374 555,42 euros.

On note une baisse au niveau des charges qui correspond aux efforts faits pour rationaliser les dépenses. Ce qui a bougé sensiblement ce sont les dépenses de matériel de bureau et d'informatique d'un montant de 13 427,67 euros, le carburant également.

Il y a quelques postes qui ont augmenté comme les honoraires, les locations mobilières correspondant à la location de la nacelle. Avant, nous en avions une, maintenant on est obligé de la louer.

Globalement, on est moins élevé que le budget prévu.

Au niveau des frais du personnel, cela a augmenté mais c'est à modérer, en recette de fonctionnement, avec la ligne 6419 qui correspond aux remboursements des assurances en cas de maladie des agents. On a 30 00 euros de plus.

Les charges financières correspondent essentiellement aux charges d'emprunt. Les charges exceptionnelles et charges d'emprunts correspondent. En total de dépenses de fonctionnement on ressort à 1 466 981,46 euros pour 1 443 711 réalisé en 2018. On est au même niveau surtout si on enlève les 30 000€.

Donc en total des dépenses réelles, on a 1 466 981,46 euros.

On a un poste important, l'autofinancement, avec les amortissements qui sont comptabilisés, total des dépenses de 1 550 915,18 euros.

De l'autre côté, vous avez les recettes de fonctionnement. Vous avez les différents postes de recettes et points divers. La régie du camping c'est en 70 321. Vous avez les redevances diverses, le périscolaire. Vous avez la régie de boissons pour les concerts, etc. Il y a un petit poste 7078 pour les remboursements de TF. Vous avez un total de 124 342,97 euros, soit des services rendus à la population.

Ensuite, les impôts et taxes représentent 1 087 453,59 euros, on est dans la prévision. Les recettes des taxes foncières et d'habitation baissent mais sont compensées par l'Etat.

A noter aussi, le reversement de la CDC du Pays d'Argenton au titre de la compensation d'un montant de 390 635,51 euros.

On a aussi une dotation de solidarité communautaire et en 2019, on avait la taxe d'électricité versée par le SDEI que l'on aura plus en 2021.

Pour les dotations et participations : les dotations de l'Etat ressortent et ont peu baissé. On n'a pas eu la baisse importante qu'on avait auparavant. Les autres postes sont assez faibles sauf celui qui correspond aux attributions de participation (CAF).

Le compte administratif présente un excédent de 389 573 euros.

Je vais vous parler des dépenses d'investissement, vous avez le détail d'investissement sur la note d'information à la page 3 ou 4. Les investissements pour 2019 ont été les suivants :

- Frais d'étude, concessions et droits similaires : 507,46 €.
- Terrain : 279,60 €.
- Plantation d'arbres : 619,83 €.
- Alarme services techniques : 641,68 €
- Défibrillateurs : 4 151,38 €
- Matériel roulant (camion benne et Kangoo) : 31 130,05 €
- Matériel et outillage technique (souffleur et débroussailleuse) : 1 385,10 €
- Mobilier et matériel informatique : 13 427,67 €.
- Divers mobilier (dont four cantine scolaire et tentes centre de loisirs) : 26 612,03 €
- Menuiseries groupe scolaire ; 22 558,08 €.
- Eclairage public : 10 346,22 €

Soit un total d'opérations d'investissement (hors travaux en régie) de : 111 659,10 €, plus 9994 euros de travaux en régie, c'est-à-dire réalisés par nos soins.

Au niveau du compte, 136 153,70 correspond au remboursement d'emprunt durant l'exercice 2019. Le total des dépenses d'investissement s'élève à 406 141,60 euros. En dépenses totales, on est à 458 412,96 euros.

De l'autre côté, en recettes d'investissement, vous avez tout ce qu'on a parlé. Avec le remboursement de TVA sur les investissements de l'année précédente, des subventions dont j'ai déjà parlé. Vous avez le transfert de l'autofinancement en dépenses de fonctionnement, ce qui nous fait un total. Comparé aux dépenses, vous avez un déficit. Le résultat de clôture de l'exercice présente un déficit de 182 158 euros et un résultat à reporter de 207 414 euros. Cet excédant sera reporté sur l'année 2020, on en tiendra compte pour le report du budget supplémentaire.

Avez-vous des questions ? des remarques ? Si pas de questions, nous allons procéder au vote.

(Monsieur le Maire quitte la salle le temps du débat et du vote.)

Monsieur LAFOND : il y a des roulements de matériel ? En 2019 ?

Madame LIEZARD-RULLAUD : cela dépend de ce qu'ils demandent.

Monsieur SCHMITT : nous allons procéder au vote

- Contre : personne
- Abstention : 3
- Pour : 15

(Retour de Monsieur le Maire).

Monsieur SCHMITT : les résultats de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	389 573,35 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018	389 573,35 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		- 182 158,50 €
Restes à réaliser : dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	Soldes des restes à réaliser
Besoin de financement de la section d'investissement		182 158,50 €

Je propose d'affecter au budget pour 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 la somme de 152 486,38 €. Le surplus de 124 615,18 € est affecté en recettes de fonctionnement.

Nous allons procéder au vote :

- Contre : personne
- Abstention : 0
- Pour : 19

Monsieur le Maire : nous allons passer au vote du budget supplémentaire. Je laisse la parole à M. SCHMITT.

Monsieur SCHMITT : vous avez le même tableau que pour le compte administratif, avec le détail des chiffres. (Monsieur SCHMITT montre le tableau). L'intérêt du budget supplémentaire est de prendre en compte les résultats de l'année précédente, on intègre ce qu'on ne connaît pas au budget primitif.

La période de confinement a modifié les chiffres en dépenses et en recettes. On a fait des économies sur la restauration scolaire, car la cantine scolaire étant fermée, les frais de nourriture sont moins élevés et en recettes, on a moins également. On a neutralisé un trimestre.

Les fournitures d'entretien ont augmenté du fait de l'achat de gel hydroalcoolique et de masques. On a ajouté 6000 euros aux 4000 prévus.

Le compte 6068 « autres matière et fournitures » a augmenté, on a amélioré le fleurissement. C'est dû essentiellement à ça.

Le compte 61521 a augmenté, c'est la peinture au dojo. Le compte relatif aux réparations de voirie a été augmenté de 9000 euros : il s'agit des travaux réalisés par Véolia sur les tampons d'égouts.

Monsieur LEMAITRE : les agents ne peuvent pas le faire ?

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas dans leurs compétences.

Monsieur SCHMITT : le compte « études et recherches » a été augmenté pour la réalisation des diagnostic amiante pour les silos Patinet.

Une baisse est à noter au niveau des transports du fait de la fermeture de l'école.

Ensuite, en charges de personnel, on avait des charges supplémentaires (plus de ménage à l'école, plus de garderie), ce qui a occasionné une charge de personnel plus importante.

Dans les « autres charges de gestion courante », il est à noter l'augmentation de l'indemnité des élus prévue par la loi.

Tom Pouce on a augmenté de 2000 euros.

Tout cela confondu, on augmentera les dépenses de fonctionnement.

Au niveau des recettes, on remarque une baisse au niveau du périscolaire, du fait de la fermeture de l'école et que l'on a mis en place une garderie gratuite pendant le confinement. De même, la fermeture du marché n'a pas permis l'encaissement des droits de place.

Le montant des investissements représente un total net à financer de : 213 753,84 €, les travaux en régie, non compris dans ce montant, s'élèvent à 10 000,00 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, on a corrigé un peu les frais d'étude. Vous avez un poste que l'on a augmenté, c'est la subvention des ravalements de façades. Pour le reste, on a dû remplacer un chauffe-eau au dojo (2220€).

En recettes d'investissement, vous retrouvez le fonds FCTVA, la DETR pour les silos. On espère recevoir les amendes de police pour le giratoire de 5 000 euros. On a les ventes de terrain pour 28 000 euros. Ce qui fait un total de 288 634,56.

Vous remarquez qu'au niveau de l'autofinancement, cela a basculé en recettes d'investissement ainsi que le montant des amortissements.

Tout cela ajouté, on a 594 966 euros.

La taxe d'aménagement est perçue sur les permis de construire.

On note l'état de l'endettement de la commune au 31 décembre 2019 : 1 921 026,76 € contre 2 446 173,63 € au 31 décembre 2014, soit une diminution de 525 146,87 €. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020. L'endettement pourrait être ramené à 1 782 980,80 € au 31 décembre 2020 si nous ne procédons pas à un nouvel emprunt.

Voilà donc les différents éléments du budget supplémentaire. Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire : la dette par habitant au 31 décembre 2019 a baissé.

Monsieur MERLAUD : avons-nous le résultat du recensement ?

Monsieur SCHMITT : les chiffres exacts sont donnés par l'INSEE. On sera sûrement en baisse.

Monsieur le Maire : l'endettement par habitant ne prend pas en compte les spécificités des communes et si elles ont des équipements. Cela fausse bien souvent la comparaison.

Monsieur SCHMITT : si la population augmente, le taux d'endettement baisse et inversement.

Monsieur le Maire : un petit complément avant de passer au vote, pour information, à la date d'hier nous avons 325 818,39 euros en trésorerie, ce qui est exceptionnel. Il faut relativiser car on a touché des sommes qui l'année dernière avaient été versées en septembre/octobre. Aujourd'hui, nous avons en trésorerie environ 110 000 euros.

Ceci-dit, à la date d'aujourd'hui nous avons de grosses factures à payer telles que le SDIS. Tous les ans nous leur demandons d'étaler la dette et à chaque fois c'est accepté. Depuis septembre 2019, on n'a pas touché à notre ligne de trésorerie.

Avez-vous des questions ? des observations ? Non.

Nous allons procéder au vote.

- Contre : personne
- Abstention : 3
- Pour : 16

Monsieur le Maire : chaque année, un état des présentations et admission en non-valeur est produit par le comptable public de la collectivité. Ce sont des créances non recouvrables. Dans le sous-main vous avez le détail, cela est confidentiel et ne doit pas circuler. Le montant total est de 1 046,08 €. Si l'on regarde isolément, il s'agit de petites sommes. C'est le Trésor Public qui demande que ces sommes ne soient pas recouvrées car tous les recours ont été épuisés. Nous allons devoir absorber la somme. On peut dire que c'est le côté social de la mairie.

Madame PIGET : ce sont toujours les mêmes que l'on retrouve. Certes 1000 euros c'est une goutte d'eau.

Monsieur le Maire : certaines créances remontent à 2009.

Nous allons procéder au vote :

- Contre : 2
- Abstention : 4
- Pour : 13

Monsieur le Maire : s'agissant de l'encaissement et reversement d'une aide du FIPHFP, nous avons dans les services municipaux, un agent malentendant, reconnu travailleur handicapé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre. Un dossier avait été déposé auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), visant à l'octroi d'une aide à l'appareillage auditif de cet agent. Cette aide d'un montant de 1500 euros a été versée à la commune qui se doit de le reverser à l'agent.

Madame PIGET : à titre indicatif, l'agent a-t-il un reste à charge ?

Monsieur le Maire : nous ne savons pas et nous n'avons pas à savoir. On peut penser qu'il y a quand même eu un devis de professionnel à l'appui. Il a fait la démarche et a été accompagné par les services municipaux.

Nous allons procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 19

Monsieur le Maire : s'agissant du compte épargne temps, il faut savoir qu'il peut être mis en place. Un agent du fait de sa mutation est arrivé dans la collectivité avec son compte épargne temps. Cela sera

soumis à l'avis du comité technique du Centre de Gestion. Aujourd'hui, il s'agit d'accepter le principe d'étudier le CET. Pour cela, nous allons réunir une commission. A noter, que le compte épargne du public est différent du privé. Je propose donc de réunir un groupe de travail pour étudier cette possibilité. Il passe en comité technique, revient et on le valide.

Si vous en êtes d'accord, je propose qu'on étudie cette possibilité. Si des gens sont d'accord pour faire partie d'un petit groupe de travail, en font acte tout de suite. Qui veut faire partie de ce groupe de travail?

Sont intéressés :

- Fabienne BOULAY
- Anne-Sophie COURTEL
- Christian LAFOND
- Sonia LIEZARD-RULLAUD
- Thierry GREGOIRE

Je vous demande de ne pas perdre de temps pour vous réunir et vous invite à vous rapprocher des services municipaux, notamment de Madame DEVILLIERS, pour avoir les documents nécessaires et travailler là-dessus. La procédure est un peu longue.

Monsieur le Maire : ensuite, recrutement et rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs. A déjà commencé, c'est normal quand on s'est réuni la dernière fois, on n'avait pas le droit de faire le centre. Nous avons décidé en majorité et il faut quand même qu'aujourd'hui je vous fasse délibérer dessus. Pour les besoins de l'accueil de loisirs, il a été recruté 7 personnes (4 titulaires du BAFA), un stagiaire BAFA et deux animateurs non diplômés. Les personnels bénéficient, en outre, de la gratuité des repas. Saint-Gaultier se fait remarquer dans le bon sens car ailleurs les stagiaires BAFA ne sont pas payés. Dès le début, nous avons décidé de les payer.

Madame PIGET : oui mais souvent leur formation leur est payée.

Le Maire : ce n'est pas systématique. Dès la première année, ça a été fait car cela paraissait normal.

Monsieur LAFOND : un stagiaire qui perçoit 1400 euros, ce n'est même pas le SMIC !

Madame COURTEL : c'est forfaitaire, ils ne font pas plus de 45 heures. Je tiens à préciser, qu'on a nos 3 animateurs de l'année qui travaillent aussi au centre d'été qui ne sont pas payés plus car c'est beaucoup d'heures qu'ils nous doivent. Ils sont annualisés. Ils ont leur salaire normal.

Madame PIGET : c'est normal, ils sont sur un temps annualisé.

Madame LIEZARD-RULLAUD : on a revalorisé par rapport à l'époque où c'était Familles Rurales qui avait le centre de Loisirs.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 19

Ensuite, nous avons le camping avec le recrutement de 4 agents dont un agent technique qui intervient. Ils travaillent en alternance.

Madame LIEZARD-RULLAUD : sur les 4 qui avaient postulé, deux sont revenus.

Madame PIGET : quel temps de travail cela représente-t-il en heures ?

Monsieur le Maire : ils travaillent par demi-journées, 7 heures-13 heures et 13 heures-21 heures. Un prend le dimanche complet, tourne, avec deux heures de coupure pour respecter le code du travail.

Madame LIEZARD-RULLAUD : cela fait une moyenne de 32 heures environ.

Monsieur le Maire : nous allons procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 19

Monsieur le Maire : voilà une question importante : le pourquoi nous avons avancé le conseil à ce soir : les élections sénatoriales. Dans le sous-main, vous trouverez la liste des candidats pour la commune de Saint-Gaultier avec en titulaires : Thierry GREGOIRE, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Michel DENAIS, Fabienne BOULAY, Daniel MEUNIER. En suppléants : Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, Jean-Marc SCHMITT et Marie-Laure PIGET. Vous avez également un bulletin blanc.. Le bureau électoral doit comprendre les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il faut également un secrétaire de séance.

Les deux conseillers municipaux les plus âgés sont :

- Yvonne LHUILIER
- Ginette MILLET

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes sont :

- Manon FAURIE
- Julien LEMAITRE

Le secrétaire de séance est :

- Gilles CHARTIER

Il est ensuite procédé au vote.

Monsieur le Maire : à l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 17

Sont élus :

Au titre des titulaires :

- Thierry GREGOIRE
- Sonia LIEZARD-RULLAUD
- Michel DENAIS
- Fabienne BOULAY
- Daniel MEUNIER

Au titre de suppléants :

- Stéphanie DEVERSON-BORDEAU
- Jean-Marc SCHMITT
- Marie-Laure PIGET

Monsieur le Maire : pour finir, nous avons le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, et celui sur la qualité de l'eau usée, que vous avez tous lus. Ce rapport est fait par le syndicat d'eau et d'assainissement avec les services du département, il est validé par le syndicat et chaque commune membre doit en prendre connaissance. Le plus attractif, c'est celui sur le service d'eau potable.

En 2019, on constate que nous avons moins pompé et moins vendu que l'année passée. Il n'y a pas eu de travaux en 2019. Les tarifs sont les mêmes depuis 2014 pour l'eau potable et depuis 2015 pour les eaux usées. Avec la fusion des deux syndicats en un seul, on a même eu une légère baisse car il n'y avait pas le même taux de TVA avant.

En page 10, vous avez la performance de la qualité de l'eau avec les prélèvements effectués, les conformités. Il est arrivé que l'on ait un pic d'eau chargée en THM, et il a fallu mettre en place un traitement car la norme admissible a baissé.

A la page 14, se trouve la performance du réseau. On a les quantités d'eau produites, ce qu'on importe et exporte, c'est donc ce qu'on met à disposition. Il y a ensuite le volume consommé et les pertes. Ce qui est important, ce sont les volumes de services car l'eau n'arrive pas propre à la consommation et donc, il y a des pertes. L'objectif est d'avoir un rendement supérieur à 90%. Dans le département, c'est très rare. En 2018, on a eu un rendement de 92%. Mais l'an dernier, du fait de la sécheresse, on est redescendu à 88%.

Madame BOULAY : que signifie la consommation sans comptage ?

Monsieur le Maire : Ce sont des m³ « incendie » en particulier, quand un feu se déclare, il y a une consommation plus importante.

Ensuite, on retrouve différents indices.

Ensuite, on a les travaux en 2019 et le financement de l'investissement des services d'eau potable.

Monsieur MEUNIER : on en est où sur la recherche de la nouvelle ressource ?

Le Maire : on a abandonné provisoirement sur les Pauduats, serait plutôt de l'autre côté de la Creuse. On attend du nouveau avec réélection et présenter aux nouveaux la situation actuelle. En septembre/octobre, on fera une réunion pour relancer ça.

Les branchements en plomb, on essaye de les renouveler dès que l'on en trouve.

Monsieur LAFOND : il n'y a pas de recensement ?

Monsieur le Maire : ce qui est sous terre, on ne sait pas. Quand il y avait une fuite sur du plomb, avant on réparait la partie visible. On n'allait pas plus loin. On ne changeait que la partie défectueuse.

L'état de la dette s'apure d'année en année, on a juste emprunté l'année dernière pour racheter des véhicules.

Comme vous pouvez le voir, on a l'aide au paiement des factures en situation de précarité. Le montant des impayés est élevé. Les abandons de créance ont augmenté en 2019. Les impayés représentent un peu plus de 26 000 euros.

Ensuite, on a la même chose sur l'assainissement collectif. On voit qu'on a la même consommation, diminution. Il n'y a pas eu de travaux non plus en 2019. On a le rapport sur la station d'épuration avec un rendement qui est bien. On a aussi un filtre à sable à Conives à côté du Moulin. En 2020, il y aura sans doute une charge supplémentaire du fait du covid-19 et du renouvellement de l'analyse des rejets à la rivière.

La facture est restée sans augmentation depuis 2015. Après on a un indicateur de performance et pour finir les conformités, on a 100% de conformité aussi bien en 2018 qu'en 2019 sur les deux stations d'épuration.

Avez-vous des questions sur ces deux dossiers purement techniques ? (personne).

Approuvez-vous ces rapports ?

Approbaton à l'unanimité.

Nous terminons avec les questions diverses. Nous avons les remerciements de la Société d'Histoire pour l'octroi de la subvention.

Une exposition est en cours à l'OTSI.

Le chantier du Foyer occupationnel est commencé. L'objectif est une livraison en octobre 2021, si tout va bien.

Le dimanche 19 juillet aura lieu la foire aux livres anciens et le 1^{er} août la brocante.

La fête foraine est installée. Elle sera présente deux semaines. Ce n'était pas prévu mais cela ne peut pas nuire.

Madame LIEZARD-RULLAUD : ils gèrent eux-mêmes les gestes barrières.

Monsieur le Maire : la commémoration du 14 juillet a été limitée à 10 personnes. On a demandé à la Préfecture.

Madame PIGET : il est extraordinaire que ce type d'événement soit limité à 10 personnes alors que l'on autorise des rassemblements plus importants. Il est honteux de ne pas permettre aux personnes d'assister à une partie de leur histoire.

Monsieur le Maire : concrètement, seront présents, 3 représentants d'associations, leurs porte drapeau, 2 pompiers et 2 élus. Ce qui nous amène à 10. Il y aura simplement un dépôt de gerbe et une minute de silence, sans vin d'honneur.

Madame PIGET : ce n'est pas la question du vin d'honneur mais plutôt de limiter l'accès à la manifestation.

Monsieur LAFOND : si des spectateurs sont présents, on ne peut pas les faire partir !

Monsieur le Maire : l'appel d'offre pour la démolition des silos Patinet est en cours de réalisation, il devrait pouvoir être mis en ligne sous huitaine. En septembre, la Commission d'Appel d'offres se réunira pour étudier les offres.

Je laisse maintenant la parole à Madame COURTEL pour le centre aéré.

Madame COURTEL : La 1^{ère} semaine s'est très bien passée. Les enfants et les animateurs sont contents. Nous avons mis en place les nuitées, limitées à 10 enfants. Les nuitées étaient complètes, idem pour les veillées. Les enfants en sont ravis. Le taux d'occupation est de 89 %, ce qui est très bien compte tenu des circonstances : nous sommes contents. La semaine prochaine, ils iront à la fête foraine. La 3^{ème} semaine, la Fédération de Basket interviendra pour une initiation.

Madame PIGET : c'est gratuit. C'est la Fédération qui subventionne.

Madame COURTEL : les ados partent au Futuroscope, les lundi et mardi de la 3^{ème} semaine. Cette année, vu que l'on n'a pas pu faire de manifestations, les parents prennent en charge le restant dû. Une sortie au Lac de Vassivière ou à Bellebouche est prévue. La fête de clôture aura lieu le 31 juillet avec un barbecue géant. On a lancé les inscriptions.

Monsieur le Maire : au tour de Madame LIEZARD-RULLAUD pour le camping.

Madame LIEZARD-RULLAUD : pareil. La 1^{ère} semaine est positive. Le camping a ouvert le 1^{er} juillet. Il y a un retour positif des campeurs sur l'hygiène. Le ménage est fait toutes les 2 heures. Il y a peu de réservations, c'est surtout beaucoup de passages. Il est donc difficile d'avoir une idée du taux de fréquentation. Des campeurs sont venus pour une nuit et finalement restent 3 semaines car ils s'y plaisent. La saison a très bien démarré. Samedi dernier, nous avons enregistré 21 arrivées pour une nuit. Les campeurs nous disent vouloir revenir. Les produits additionnels fonctionnent de mieux en mieux., que ce soit les tee-shirts, les sacs, les cartes postales mêmes si ce n'est pas nous qui vendons celles-ci. C'est positif pour l'instant.

Madame COURTEL : j'ai oublié de dire qu'un clip vidéo a été réalisé. Il sera diffusé sur les réseaux sociaux. L'accord des parents a été requis. Les enfants étaient à fond.

Madame LIEZARD-RULLAUD : nous travaillons sur l'organisation d'une chasse aux trésors afin de faire découvrir la commune aux campeurs. Des lots seront à gagner : des produits locaux (fromage...),

pour les faire découvrir et donner envie aux campeurs d'acheter chez les commerçants de Saint-Gaultier. Nous envisageons de l'étendre aux habitants de Saint-Gaultier.

Madame COURTEL : je tenais aussi à vous informer que les bobs fournis aux enfants et animateurs ont été sponsorisés par un commerçant de Saint-Gaultier.

Monsieur le Maire : je vous propose d'arrêter là.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.